



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION
AVEC LE CLUB BAYARD-UCPA POUR
L'ORGANISATION DES CLASSES PONEY
DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

**DÉCISION N° DM-25-287
EN DATE DU 03 SEPTEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction de Madame Odile SEGURET, 4ème maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition du club BAYARD-UCPA (activité équitation) pour l'organisation de 4 « Classes poney » durant l'année scolaire 2025/2026 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le club BAYARD-UCPA, sis avenue du Polygone 75012 Paris, la convention relative à l'organisation de « Classes Poney » durant l'année scolaire 2025/2026, pour un montant de 1 580 € TTC par classe, soit 6 320 € TTC (six mille trois cent vingt euros) pour 4 classes.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250903-lmc1H13422H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/09/2025 Date de Publication : 03/09/2025
--